



© Courtesy BDS - libre de droit

>>> PALESTINE

## *L'exploitation made in Israël*

La question palestinienne est rarement abordée sous l'angle du travail et des droits des salariés. Or cette question est également primordiale dans le processus de domination mis en oeuvre par Israël sur les populations palestiniennes. Le capitalisme israélien se nourrit d'une main d'oeuvre bon marché, particulièrement dans les colonies.

**L**orsque l'on évoque Israël, on pense au non-respect du droit international, au blocus de Gaza, au mur de la honte, aux colonies... Mais on évoque rarement la situation des travailleurs palestiniens. En tant que syndicalistes nous sommes engagés au quotidien dans la lutte contre les inégalités, pour le respect des droits des salariés. Les droits des salariés palestiniens constituent donc un sujet syndical en soi. Traiter cette question lorsque l'on s'intéresse au régime colonial israélien, permet de s'interroger sur l'articulation entre capitalisme et colonisation. Quelles sont les formes de l'exploitation made in Israël? Quelles sont les réalités vécues dans le monde du travail par les Palestiniens et les Palestiniennes?

Les différentes composantes de la société palestinienne ne connaissent pas les mêmes conditions de travail. On peut distinguer cinq grandes catégories: les Palestiniens ayant la citoyenneté israélienne (1.2 millions, soit 15 % de la population en Israël), les Palestiniens de Jérusalem (0.3 millions, avec un statut de résident administratif), les Palestiniens de Cisjordanie (2.7 millions dont 0.7 de réfugiés), les Palestiniens de Gaza (1.8 millions dont 1.2 de réfugiés), les exilés et réfugiés en

dehors de la Palestine (5 millions). Mais ces différentes composantes ont toutes un point commun, elles forment un réservoir de travailleurs pauvres dans chacun des territoires. Impossible d'aborder ici les conditions d'existence au travail de toutes ces composantes, nous centrerons donc notre propos sur les salariés palestiniens des colonies israéliennes de Cisjordanie.

### TRAVAILLER DANS LES COLONIES: L'EXPLOITATION MADE IN ISRAËL.

Ce mois-ci, Israël vient d'annoncer deux saisies de terres de grande ampleur en Cisjordanie: 120 hectares dans la région de Naplouse près de la colonie israélienne Eli et 234 hectares près de Jéricho dans la vallée du Jourdain. Depuis les accords d'Oslo, en 1993, les Palestiniens voient l'étau colonial se resserrer chaque jour un peu plus. Les colonies israéliennes contrôlent quelque 42 % des terres de Cisjordanie. Une colonisation qui s'accélère pour rendre impossible l'existence d'un Etat palestinien, une colonisation qui poursuit donc un but politique mais qui recouvre aussi une autre réalité: celle de l'exploitation d'une main-d'oeuvre bon marché, docile car soumise à l'arbitraire du plus fort, celui du colon. Projet colonial et exploitation capitaliste écrivent, en marchant ensemble, la

chronique d'une réalité sordide.

### UN VIVIER DE TRAVAILLEURS PAUVRES CAPTIFS

34 % seulement des jeunes palestiniens entre 15 et 29 ans (qui représentent la moitié de la population active) ont un travail. Les autres survivent de la solidarité familiale. L'entreprise coloniale israélienne a un impact dévastateur sur l'économie palestinienne, en dépossédant les Palestiniens de leurs terres, de leur eau et d'autres ressources, tout en créant du chômage de masse. Certains Palestiniens sont contraints de gagner leur vie au sein même des implantations coloniales si nuisibles à l'économie palestinienne et plus généralement aux droits des Palestiniens. D'après le ministère de l'intérieur israélien, 20000 Palestiniens disposent d'un permis pour pouvoir travailler dans les colonies dans des secteurs comme l'agriculture, l'industrie ou la construction. Selon l'ONG Kav la Oved, 10000 travailleurs palestiniens supplémentaires travailleraient en plus sans permis dans les colonies.

### L'ARBITRAIRE COLONIAL: AUCUN DROIT RÉEL POUR LES SALARIÉS

Pour pouvoir travailler dans les colonies il faut disposer d'un permis délivré par les autorités israéliennes, per-



© Courtesy BDS - libre de droit



### AGIR POUR LE RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX !

Depuis 2005, suite à l'échec des accords d'Oslo et au verdict de la cour internationale de justice qui déclarait la construction du Mur illégale, plus de 170 organisations de la société civile palestinienne appellent à la solidarité internationale pour faire appliquer le droit international. La campagne BDS est la réponse citoyenne, non-violente et antiraciste à l'impunité d'Israël. Elle se développe partout dans le monde, et a été rejointe dès son lancement par des militants israéliens (notamment dans l'association Boycott from within). En France, la campagne lancée en 2009 regroupe des partis politiques, des syndicats, des associations comme ATTAC ou l'UJFP (Union Juive Française pour la Paix).

Des organisations de la CGT ont déjà rejoint la campagne: la FNIC-CGT, la FNAF-CGT, la CGT PJJ, la CGT Educ'action, l'UD-13... Une campagne à développer ici pour contribuer au respect des droits là-bas, une campagne pour ne pas rester passif devant tant d'injustices. Une vingtaine de syndicats CGT sont aussi signataires du collectif BDS-CGT dont l'objectif est de faire évoluer la réflexion interne sur BDS et sur les moyens d'agir comme syndicaliste en faveur de la paix et de la justice en Palestine.

## L'injustice en chiffres

*Humiliations, situations administratives inextricables, suspicion permanente, etc. Où qu'ils résident, quel que soit leur statut, les palestiniens subissent des politiques discriminatoires indamnables. Les chiffres ci dessous parlent d'eux-mêmes.*

### PALESTINIENS DE JÉRUSALEM: CARTE DE RÉSIDENT...

→ Considérés comme apatrides depuis l'occupation illégale de la ville en 1967, ils n'ont qu'une carte de résident administratif comme n'importe quel étranger en Israël. Cette carte peut leur être retirée à tout moment par l'administration ;  
 → le Mur, déclaré illégal par la cour pénale internationale en 2005, a exclu de Jérusalem les quartiers les plus densément peuplés de Palestiniens ;  
 → Le nombre de colons israéliens à Jérusalem-Est est passé de quelques 32000 en 1977 à près de 190000 en 2007 (pour environ 270000 Palestiniens), une augmentation de près de 600 %.

### PALESTINIENS DE GAZA : SOUS L'ÉTAU DU BLOCUS MILITAIRE

→ 364 km pour 1,8 millions d'habitants ;  
 → 80% de la population vit sous le seuil de pauvreté ;  
 → 47% des jeunes sont au chômage, ce taux est de 34% dans toute la population active ;  
 → 35% des terres agricoles et 85% des zones de pêche sont totalement ou partiellement inaccessibles en raison des mesures militaires israéliennes.

mis payé très cher. Le motif sécuritaire invoqué pour le retrait de ces permis masque mal la réalité. Un travailleur palestinien ne peut se plaindre de ses conditions de travail ou de son salaire sous peine de se voir retirer son autorisation. Cette situation rend impossible toute activité syndicale des travailleurs palestiniens. Pourtant depuis 1971, l'Histadrut (le syndicat majoritaire en Israël) perçoit systématiquement une cotisation syndicale prélevée sur les salaires, sans jamais défendre les travailleurs palestiniens.

L'âge minimum pour un Palestinien pour être employé dans une colonie est de 25 ans (de 35 ans en Israël). Pour les salaires comme pour le temps de travail c'est en général la législation du travail jordannienne qui s'applique pour les Palestiniens, pas le droit du travail israélien. En 2007, un arrêt de la Haute Cour de Justice israélienne a statué pour une application du droit du travail israélien dans les colonies, mais ce droit est très exceptionnellement appliqué, du fait de la faiblesse même des organisations syndicales dans les colonies. ♦

**PALESTINIENS D'ISRAËL : VOUS AVEZ DIT ÉGALITÉ ?**

→ 52 % des Palestiniens vivent sous le seuil de pauvreté contre 21 % dans la population totale (Israël est le pays de l'OCDE le plus touché par la pauvreté);  
 → 7 % de Palestiniens parmi les fonctionnaires d'État et 56 % d'entre eux travaillent au ministère de la santé;  
 → Concentration de l'emploi palestinien dans les secteurs à bas salaires comme le bâtiment (43 % des emplois du secteur).

**PALESTINIENS EXILÉS ET RÉFUGIÉS : PAUVRETÉ, PRÉCARITÉ ET NON-RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL (DROIT AU RETOUR VOTÉ PAR L'ONU EN 1948)**

→ Outre les 1.9 millions de réfugiés dans les camps en Cisjordanie et à Gaza, environ 5 millions de Palestiniens vivent en exil, souvent dans des camps, en Jordanie (2.3 millions), au Liban (0.5 millions), en Syrie (0.5 millions) et dans la diaspora.  
 → Une majorité vit dans des camps gérés par l'UNWRA (Nations Unies) dans des conditions très précaires. Les droits civiques et l'accès à l'emploi sont très variables d'un pays à l'autre.

**PALESTINIENS DE CIS-JORDANIE: PAUVRETÉ ET COLONISATION**

→ 3,4 millions de Palestiniens dont 50 % vivent sous le seuil de pauvreté;  
 → 400 000 colons israéliens dans 149 colonies (illégales au regard du droit international);  
 → Revenu moyen 19 fois inférieur au revenu moyen israélien;  
 → 14 % des travailleurs palestiniens sont contraints de travailler en Israël ou dans les colonies. Dans ces entreprises un travailleur palestinien perçoit en moyenne un salaire inférieur de moitié à celui d'un travailleur israélien.  
 → Les salaires et conditions de travail dans les entreprises palestiniennes sont peu favorables aux ouvriers palestiniens.

# Youssef, travailleur palestinien dans les colonies

Le village d'Al Luban se situe en Cisjordanie coincé entre les colonies de Beit Arye, Giv'at HaBerecha et Ofarim, à 30 kilomètres au nord de Ramallah, c'est là que vit Youssef, 46 ans. Au travers de son témoignage, Youssef nous raconte le quotidien des travailleurs palestiniens de Cisjordanie.

**■ PEUX-TU NOUS DÉCRIRE UNE JOURNÉE DE TRAVAIL DANS LES COLONIES ?**

**YOUSSEF :** Quand tu arrives dans la colonie le matin, il y a une grande grille à l'entrée où les soldats contrôlent ton autorisation de travail. Sans cette autorisation tu ne peux pas travailler dans la colonie. C'est l'employeur qui doit la demander à la mairie de la colonie, qui la paye 200 shekels (environ 40 euros) qu'il déduit ensuite de ton salaire. Si ton autorisation est dépassée d'un jour ou si tu contestes quoi que ce soit, on te refuse l'entrée. Une fois que tu es rentré, tu te rends chez ton employeur. Soit tu travailles à l'usine, soit tu travailles chez un colon.

**■ QUEL EST LE SALAIRE D'UN PALESTINIEN? EST-IL TRÈS DIFFÉRENT DE CELUI D'UN ISRAËLIEN?**

**YOUSSEF :** On gagne entre 100 et 120 shekels par jour (20 à 24 euros) quand un Israélien travaille, lui, pour un salaire compris au minimum entre 500 et 700 shekels par jour (100 à 140 euros). Mais il faut aussi comprendre qu'on travaille toujours de façon temporaire dans la colonie. Par exemple, moi, ce mois-ci, j'ai travaillé une semaine et là ça fait trois semaines que j'attends un nouveau contrat. Et comme je t'ai dit, pour travailler il faut avoir une autorisation qui est retirée de nos salaires donc tu vois, il faut travailler au minimum deux jours pour commencer à toucher quelque chose. On est environ 70 dans le village à travailler dans les colonies israéliennes même si ce sont nos terres et que ça ne nous permet pas de vivre décemment. Que veux-tu? Il faut bien que l'on nourrisse nos enfants...



© Courtesy BDS - libre de droit

**■ LORSQUE TU TRAVILLES DANS LES COLONIES, TU AS UN CONTRAT DE TRAVAIL?**

**YOUSSEF :** Non, il n'y a pas de contrat de travail, le seul document officiel qu'on a c'est l'autorisation de travail de la colonie, c'est tout. D'ailleurs, tu n'es jamais sûr de garder ton travail. Ton employeur fait ce qu'il veut, il peut très bien t'avoir dit qu'il t'embauchait pour la semaine et te virer sans raison au bout de trois jours. Il peut utiliser n'importe quel prétexte, par exemple t'accuser de vol et ne pas te payer. À qui vas-tu te plaindre? Si tu veux pouvoir retravailler dans la colonie, tu te tais et tu t'en vas.

**■ QUEL MESSAGE VEUX-TU ADRESSER AUX TRAVAILLEURS FRANÇAIS?**

**YOUSSEF :** On souffre ici! Je demande aux travailleurs français de faire pression sur leur gouvernement et leurs organisations pour créer une vraie solidarité avec les travailleurs palestiniens. ♦